

**Club de Croisière Croisicais**

Hôtel de Ville  
5 rue Jules FERRY  
44490 Le Croisic

N° 3626 JO du 11 février 1961



**Affilié à la Fédération Française de Voile**

**Affilié à la Fédération de la Plaisance et des Pêches en Mer**

**Site : [www.cccroisicais.com](http://www.cccroisicais.com)**

**Courriel : [clubcroisierecroisicais@gmail.com](mailto:clubcroisierecroisicais@gmail.com)**

**Facebook : Club de croisière croisicais**

***Permanence tous les samedis de 11h30 à 13h30 au Yacht-Club ancienne criée***

## **REGLEMENT DU TROPHEE NATIONAL DE GODILLE**

**11 – 12 JUIN 2022**

La compétition est basée fondamentalement sur un esprit festif, convivial et tolérant. Tout participant s'engage à respecter cet esprit et pourra être exclu pendant la compétition en cas de non-respect de son engagement apprécié par les membres du jury.

### **CREATION ET POUVOIR D'UN JURY**

- Un jury de trois membres est constitué pour la compétition.
- Ces membres sont choisis parmi les organisateurs de la manifestation.
- Il a tout pouvoir sur l'organisation, le déroulement de la course et la participation des compétiteurs.
- Le choix et l'affectation des bateaux est fait par le jury.
- Toute réclamation doit se faire auprès du jury qui sera seule habilité à trancher sans possibilité de recours.
- En cas de choc entre les bateaux des compétiteurs, le jury décidera de l'élimination du ou des concurrents concernés

### **ORGANISATION DE LA COMPETITION**

- Elle se déroule sur un parcours chronométré approuvé par le jury. Le parcours est matérialisé par des bouées.
- Les épreuves peuvent se dérouler en individuel ou en équipe selon les décisions du jury.
- Un chronométrage est réalisé pour chaque participant et pour chaque épreuve.

### **SECURITE**

- La sécurité est une obligation majeure pour tous les acteurs du trophée.
- Un bateau de sécurité doit être à disposition pendant toute la durée de la compétition.
- Le port de la brassière est obligatoire pour tous les compétiteurs.
- Tous les compétiteurs doivent signer une attestation précisant :
  - Un bon état de santé permettant la pratique de la compétition de godille
  - Savoir nager 25 mètres
- Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale